



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

participation patronale

Question écrite n° 14184

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'importance que revêt, au regard du logement social, le dispositif du 1 % logement dont les perspectives d'avenir semblent à nouveau compromises. En effet, aux termes de l'accord conclu en 1996 avec l'Etat, le taux de collecte était maintenu à 0,45 % pour les années 1997 et 1998 en contrepartie d'une contribution du 1 % logement au financement du prêt à taux zéro, soit 14 milliards de francs pour ces deux années. Cet accord, intégralement respecté, arrive prochainement à échéance et il apparaît que, pour des raisons budgétaires, de graves menaces pèsent sur le devenir du 1 % logement, lequel ne pourrait supporter une nouvelle ponction financière. Il lui demande en conséquence de préciser ses intentions quant à la participation du 1 % logement à la politique nationale du logement social.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. Au terme de la convention du 17 septembre 1996 signée par le Gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement, 50 % des ressources du 1 % logement ont été prélevés pour permettre le financement du prêt à taux zéro en 1997 et en 1998. Au-delà de 1998, aucun dispositif n'avait été prévu. Ainsi, pour 1999, le Gouvernement se trouve confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accession sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens ; d'autre part préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un groupe de travail entre l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés et le secrétaire d'Etat au logement a été mis en place en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. Des dispositions législatives, arrêtées après concertation avec les partenaires concernés, devront être présentées au Parlement en 1998 dans cet esprit, traduisant le résultat de cet examen. Le Conseil économique et social a rendu un avis qui devrait utilement éclairer cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14184

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2619

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3175